**Inscription à la maternelle**

Rentrée 2019-2020

### Comment s'y prendre ?

Les inscriptions à l’école maternelle vont débuter.

**Votre enfant sera accueilli l’année de ses trois ans (né en 2016).** Il fera sa première rentrée en septembre prochain.

C'est à partir du lundi 18 février 2019 que vous devez l'inscrire, d’abord en mairie.

Les dates d’inscription en mairie et retraits de formulaires :

|  |  |
| --- | --- |
| LUNDI 18 FÉVRIER 2019 de 14h00 à 17h00MARDI 19 FÉVRIER 2019 de 09h00 à 12h00MERCREDI 20 FÉVRIER 2019 de 14h00 à 19h30JEUDI 21 FÉVRIER 2019 de 09h00 à 12h00VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 de 14h00 à 17h00 | LUNDI 25 FÉVRIER 2019 de 14h00 à 17h00MARDI 26 FÉVRIER 2019 de 09h00 à 12h00MERCREDI 27 FÉVRIER 2019 de 14h00 à 19h30JEUDI 28 FÉVRIER 2019 de 09h00 à 12h00VENDREDI 1er MARS 2019 de 14h00 à 17h00 |

**Munissez-vous, avant de vous rendre à la mairie** :

* de votre livret de famille,
* d’un justificatif de domicile,
* d'un document ou carnet de vaccination attestant que **votre enfant est à jour dans ses vaccinations obligatoires** pour son âge,
* d’un document de radiation si vous venez d’une autre commune ou avez déménagé.

**La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription sur lequel est indiquée l'école maternelle dans laquelle votre enfant sera affecté.**

**Vous devrez ensuite vous présenter auprès du directeur ou de la directrice de l'établissement, afin que son inscription devienne définitive**.

**Pour cela, vous devrez lui présenter les mêmes documents qu'à la mairie ainsi que votre certificat d'inscription (délivré par la mairie).**

**Ces démarches sont nécessaires pour la première inscription à la maternelle.**

**Les réponses à vos questions** :

Mme Anne KEUER : 03.87.34.61.91 (ligne directe)

akeuer@mairie-marange-silvange.fr